



26 avril 2017

(17-2280)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

<b>1. Membre notifiant:</b> <u>ÉMIRATS ARABES UNIS, ROYAUME DE BAHREÏN, ÉTAT DU KOWEÏT, OMAN, QATAR, ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE, YÉMEN</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):</b>
<b>2. Organisme responsable:</b> <i>Emirates Authority for Standardization and Metrology - ESMA</i> (Office de normalisation et de métrologie des Émirats) <b>Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:</b>  <i>Emirates Authority for Standardization and Metrology - ESMA</i> (Office de normalisation et de métrologie des Émirats) P.O. Box: 2166 Abou Dhabi Émirats arabes unis Téléphone: (+971) 2 403 2613 Fax: (+971) 2 671 0999 Courrier électronique: <a href="mailto:esma@esma.ae">esma@esma.ae</a> Site Web: <a href="http://www.esma.ae/">http://www.esma.ae/</a>
<b>3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [X], 5.7.1 [ ], autres:</b>
<b>4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Cosmétiques et produits de soin corporel
<b>5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:</b> <i>Draft of GCC Technical Regulations for Cosmetics and Personal Care Products</i> (Projet de règlement technique du CCG relatif aux cosmétiques et aux produits de soin corporel), 35 pages, en arabe
<b>6. Teneur:</b> Le projet de règlement technique du CCG notifié s'appliquera aux cosmétiques et aux produits de soin corporel tels que définis à l'article 2 du règlement. Les produits visés devront satisfaire aux exigences de base avant de pouvoir être mis sur le marché afin de faciliter les échanges commerciaux sur le marché du CCG et d'assurer la protection de la santé des personnes ainsi que de l'environnement.
<b>7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:</b> Protection de l'environnement et des consommateurs
<b>8. Documents pertinents:</b> -

<b>9.</b>	<b>Date projetée pour l'adoption:</b> Sans objet <b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b> 180 jours à compter de la date de publication au Journal officiel
<b>10.</b>	<b>Date limite pour la présentation des observations:</b> 60 jours à compter de la notification
<b>11.</b>	<b>Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:</b>  <i>Emirates Authority for Standardization and Metrology - ESMA (Office de normalisation et de métrologie des Émirats)</i> <i>UAE TBT Enquiry Point (Point d'information OTC des É.A.U.)</i> Téléphone: (+971) 2 403 2657 Fax: (+971) 2 671 5999 Courrier électronique: <a href="mailto:uaetbt@esma.gov.ae">uaetbt@esma.gov.ae</a> Site Web: <a href="http://www.esma.gov.ae/">http://www.esma.gov.ae/</a>